

## Rapport de contrôle Organisme de formation

### Présentation :

Dénomination commerciale : BGE ISMER

Date de visite : 20/2/18

Nom(s) Interlocuteur(s) : Jean REMOUE directeur, Caroline MATHIEU, Sophie LIBIER

Nom(s) contrôleur(s) : Pascale REINEAU, Laurence NICOLAS



### Informations générales :

Présenter l'organisme (nom, date de début d'activité, numéro d'enregistrement auprès de la DIRRECTE, numéro Siret, type de formations proposées, nombre d'AIF/AFC, typologie des clients, ...)

BGE Ismer dispense des formations créateurs d'entreprise et des formations longues avec le Conseil Régional et avec Pôle emploi (découvertes des métiers agriculture, métallurgie,...)

Présenter la démarche qualité mise en œuvre [périmètre, certification, habilitation, accréditation, labellisation, démarche d'amélioration continue, y compris pour les actions déployées suite aux résultats des enquêtes de satisfaction (plan d'actions, fiches actions,...)]

référéncé Datadock (14 juin 2017) + démarche ISO en 2001

Décrire les moyens matériels (Inventaire des matériels mis à disposition des stagiaires, conditions de sécurité si coffre-fort, stockage des données informatiques, ... ) mis à disposition des stagiaires

internet-wifi, photocopieur, 3 vidéo projecteurs, 7 mico équipé pack office en réseau

Décrire les locaux de l'OF (configuration, accessibilité, situation géographique,...)

situé 82 faubourg chartrain à Vendôme, l'OF dispose d'un espace d'accueil, de 6 bureaux, de 2 salles de formations (35m2 chacune pour 15 stagiaires) d'une salle informatique (23m2 pour 10 stagiaires), 1 espace co-working (21m2 pour 10 stagiaires), 1 espace café détente avec une cour privative,  
transports en commun à proximité + parking gratuit à 5 mn à pied  
7 lieux d'intervention sur les départements 28 et 41

### Conformité de l'organisme de formation par rapport au décret 2015-975

#### L'identification précise des objectifs de la formation et de son adaptation au public formé

L'OF dispose d'un programme détaillé de formation.

#### L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires :

L'OF se sert d'une fiche d'identification ou d'un guide de questionnement.

L'OF remet au stagiaire un dossier complet conforme à la réglementation.

L'OF dispose de locaux adaptés aux formations dispensées et/ou au public accueilli.

L'OF dispose de locaux en conformité avec les lois et règlements.

L'OF met en place un dispositif pour présenter les modalités d'accueil.

L'OF met en oeuvre un dispositif pour présenter les modalités d'accompagnement et les diffuser aux stagiaires.

L'OF remet un livret d'accueil.

Non concerné.

L'OF atteste du contrôle d'assiduité journalier, matin et soir.

L'OF met en oeuvre un dispositif pour présenter les modalités de contrôle d'assiduité et de gestion des dérivés.

L'OF déploie un dispositif pour présenter les modalités et les outils d'évaluation en continue des acquis.

#### L'adéquation des moyens pédagogiques techniques et d'encadrement à l'offre de formation :

L'OF met en oeuvre un dispositif pour présenter les moyens et supports mis à disposition des stagiaires.

Non concerné.

L'OF met en oeuvre un dispositif pour présenter les moyens pédagogiques et techniques mobilisés.

L'OF assure l'accompagnement à la recherche de stage, ainsi que le suivi des stagiaires une fois en entreprise.

### **La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations :**

L'OF déploie un dispositif pour déterminer les actions de formation et de professionnalisation destinées à ses formateur.

L'OF met en oeuvre un dispositif pour garantir les conditions d'intégration d'un nouveau formateur.

L'OF dispose d'un plan de formation interne.

L'OF met en oeuvre un dispositif pour assurer le suivi des compétences des formateurs externes.

L'OF dispose des attestations de présence de ses formateurs aux actions de formation qu'ils ont suivies pour tout l'échantillon contrôlé.

L'OF dispose d'une CV-thèque actualisée.

L'OF organise un dispositif de veille informationnelle, mais de façon incomplète et/ou aléatoire.

L'OF déploie un dispositif pour adapter ses modules de formation en fonction des résultats issus de sa veille informationnelle.

L'OF dispose d'un réseau sur lequel, il s'appuie pour garantir la qualité de ses formations.

L'OF dispose de nombreuses références.

### **Les conditions d'information au public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et ses résultats obtenus**

L'OF dispose de catalogues, site internet, avec tarifs des prestations et CGV.

L'OF dispose d'indicateur de la performance. Il communique sur les résultats obtenus en interne et en externe.

### **La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires**

L'OF communique à l'extérieur sur les résultats issus de ses enquêtes de satisfaction.

L'OF procède à une évaluation à chaud ou à froid de la satisfaction des DE, ainsi qu'à l'analyse des résultats.

L'OF déploie un dispositif pour garantir le dépôt et le traitement des réclamations en flux.

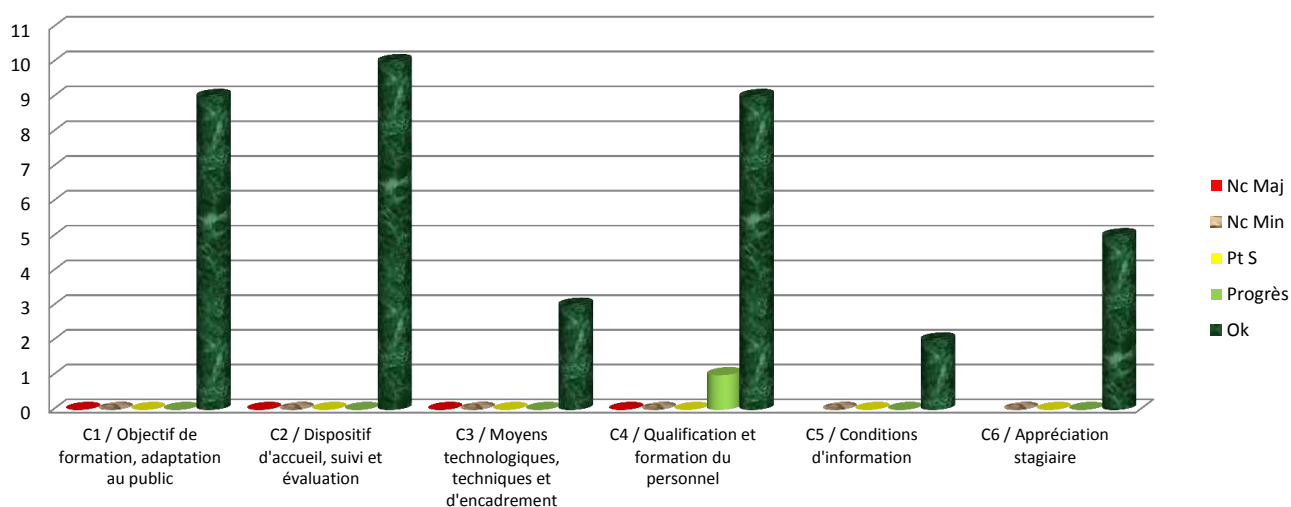
L'OF procède à des enquêtes auprès des entreprises pour connaître l'impact des actions de formation.

L'OF met en oeuvre un dispositif pour préciser les modalités de partage des résultats des enquêtes en interne.

## Résultat

	Nc Maj	Nc Min	Pt S	Progrès	Ok
C1 / Objectif de formation, adaptation au public	0	0	0	0	9
C2 / Dispositif d'accueil, suivi et évaluation	0	0	0	0	10
C3 / Moyens technologiques, techniques et d'encadrement	0	0	0	0	3
C4 / Qualification et formation du personnel	0	0	0	1	9
C5 / Conditions d'information		0	0	0	2
C6 / Appréciation stagiaire		0	0	0	5
<b>Résultat/G</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>38</b>

### Niveau de satisfaction de l'OF / aux critères du décret



### Conclusion générale

BGE Ismer respecte les exigences du décret qualité en terme de recrutement, communication et suivi en continu et a posteriori des stagiaires, en terme d'intégration et suivi des formateurs, en terme d'évaluation et évolution du contenu des formations en continu. Il respecte les obligations de sécurité des locaux (registre de sécurité, SST,...).

1 point de progrès identifié : L'OF organise un dispositif de veille informationnelle, mais de façon informelle